

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } » » 14 » six mois.
 } » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER
et C^o, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

15 janvier 1863.

Le Sénat et le Corps législatif ont tenu hier leur première séance.

M. Magne, au Sénat, et M. Baroche, au Corps législatif, ont déposé sur le bureau l'exposé de la situation de l'Empire, en annonçant que le recueil des documents diplomatiques serait communiqué le plus tôt possible.

Au Corps législatif, M. le duc de Morny, président, a prononcé un discours qui a provoqué les applaudissements unanimes de la Chambre. Ce discours est un commentaire accentué des paroles impériales dans les témoignages de satisfaction qu'il renferme à l'égard du Corps législatif, pour son dévouement sans faiblesse et son loyal concours.

Une dépêche de Turin fixe au 28 janvier la convocation du Parlement. Le cabinet actuel, en arrivant au pouvoir, avait cru pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes pour se dispenser de tout appel au crédit, dans le cours de l'année 1863; mais, comme nous l'apprend le *Moniteur*, des considérations impérieuses ont forcé le gouvernement à revenir sur sa résolution, et il est question de demander immédiatement l'autorisation nécessaire pour contracter un emprunt.

D'importantes nouvelles nous arrivent de New-York. Le président Lincoln a maintenu sa proclamation abolitionniste, et, par une proclamation nouvelle, il a déclaré libres, à partir du 1^{er} janvier 1863, tous les esclaves existant dans les Etats séparés, c'est-à-dire en pays étranger. Tout l'effet de cette proclamation sera de provoquer les représailles du gouvernement de Richmond. Même à New-York, il s'est rencontré des journaux qui n'ont pas hésité à blâmer cette mesure extrême, qui élargit l'abîme creusé entre le Sud et le Nord.

Les dépêches mentionnent un combat sanglant à Muefreesboro, dans le Tennessee. Ce combat a duré deux jours et en-

trainé des pertes considérables. D'après les dépêches, quatre régiments fédéraux auraient perdu la moitié de leurs soldats et tous leurs officiers. Trois généraux de l'armée fédérale ont été blessés; deux généraux confédérés ont été tués.

Les fédéraux ont attaqué Wicksburg, le 27 décembre; mais, jusqu'aux dernières dates, ils avaient été complètement repoussés. La prise de Wicksburg, qui domine le cours du Mississippi, serait grave pour le gouvernement de Richmond. La confédération du Sud se trouverait coupée en deux, et l'Ouest plus étroitement rattaché au Nord. Aussi les confédérés défendent-ils Wicksburg avec la même énergie, qu'ils apportaient naguère à la défense de Fredericksburg.

J. REBOUX.

S. Exc. M. le président du Corps législatif a prononcé, à la séance de mardi, le discours suivant :

« Messieurs,
Le discours de l'Empereur me laisse peu de chose à vous dire, et je craindrais même, en commentant ses nobles paroles, d'en affaiblir l'impression. Vous avez tous été, j'en suis certain, profondément touchés et reconnaissants des sentiments que le souverain a exprimés au Corps législatif. L'espoir que l'Empereur met en vous ne sera pas déçu. Vous ne perdrez pas de vue, durant cette session, que votre attitude et votre langage exerceront une influence considérable sur les dispositions et l'esprit des électeurs.

Vous avez, pendant ces cinq dernières années, soutenu le gouvernement comme un corps politique sensé doit le faire; vous lui avez prêté un concours dévoué, sans faiblesse. Tout esprit impartial qui comparera le bilan de vos droits et de vos prérogatives au début de cette législature avec celui d'aujourd'hui; qui énumérera les lois qui ont été modifiées ou retirées par votre loyale influence, sans crise et sans secousse, ne se refusera pas à reconnaître que votre rôle a été d'autant plus efficace et utile, qu'il a été conciliant et modéré, et que cet échange de confiance et de concessions entre le souverain et vous est à l'honneur et à la gloire des deux pouvoirs et au profit de tous les grands intérêts du pays.

Espérons aussi que le pays, dans sa sagesse, prolongera cette situation qui fait de la Constitution une œuvre inattaquable,

parce qu'elle est perfectible, et qui, en favorisant l'établissement graduel de la liberté, assoit d'une façon imperissable les fondements de la dynastie impériale.

Mercredi, il y a eu, au Corps législatif, réunion dans les bureaux, puis nominations, en séance publique, des six secrétaires définitifs. On a déposé le projet de loi portant modification de l'article 28 du Code de commerce. Voici quelle serait la nouvelle rédaction :

« En cas de contravention à la prohibition mentionnée dans l'article précédent, l'associé commanditaire est obligé solidairement avec les associés en nom collectif, pour toutes les dettes et engagements de la Société qui dérivent des actes de gestion qu'il a faits ou auxquels il a pris part; et il peut, suivant le nombre et la gravité de ces actes, être déclaré solidairement responsable avec les associés en nom collectif de toutes les dettes et engagements de la Société. »

Le *Progrès de Lyon* annonce que le Conseil-d'Etat vient de décider, pour le budget de 1864, que le traitement des desservants, au-dessus de soixante ans serait augmenté de 50 fr. On l'augmentera de 50 francs encore en 1865; en 1866, on commencera l'augmentation successive pour les desservants âgés de moins de 60 ans.

Le *Temps* publie en tête de ses colonnes l'avertissement suivant :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.
Vu le numéro du journal le *Temps*, en date de ce jour, lequel contient aux troisième, quatrième et cinquième colonnes de la première page, un article signé : Ed. Scherer, commençant par ces mots : « L'Empereur, en inaugurant une session... » et finissant par ceux-ci : « dont on puisse espérer le résultat. »
Considérant que cet article, en dénaturant le sens du discours de l'Empereur et en colonnant la politique extérieure et intérieure de la France, cherche à jeter la déconsidération sur le gouvernement;
Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852, sur la presse :

ARRÊTÉ :

Un premier avertissement est donné au journal le *Temps* dans la personne de

M. Neftzer, gérant de la feuille et dans celle de M. Ed. Scherer, signataire de l'article.

Paris, le 14 janvier 1863.
Signé : F. DE PERSIGNY.

Le discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture des Chambres est plus conciliant qu'on ne s'y attendait. Le gouvernement annonce une modification dans le système d'organisation militaire. Bien qu'elle soit un peu vague, cette indication est regardée comme une concession sage à la majorité parlementaire.

La situation intérieure continue à être grave. Deux partis sont en présence : le parti militaire, qui pousse le gouvernement aux mesures extrêmes, et le parti de la majorité parlementaire, qui continue à ne vouloir faire aucune concession, ni admettre aucune transaction.

Quant aux relations avec l'Autriche, elles sont moins mauvaises, mais toutes les difficultés qui divisent les deux pays sont loin d'être apaisées.

La cour de Saint-Petersbourg, par ses conseils à Berlin, a beaucoup contribué à empêcher une rupture entre les deux Etats allemands, et M. le comte de Thun, ambassadeur d'Autriche en Russie, a puissamment aidé à intéresser le gouvernement russe dans cette affaire.

Un journal de Saint-Petersbourg constate que les forces maritimes de la Russie ne sont plus en rapport avec celles des autres puissances, surtout depuis l'innovation des vaisseaux cuirassés, et propose une souscription nationale pour augmenter la flotte russe.

Le bruit court que l'ambassadeur de Russie à Constantinople, qui se trouve en ce moment à Saint-Petersbourg, ne retournerait pas à son poste avant quelques mois.

On attribue cette décision, dit la *France*, aux dernières mesures prises à Constantinople.

Le télégraphe apporte un décret du président Lincoln portant émancipation radicale et immédiate des esclaves dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Cette résolution excite une très vive sensation dans le monde des affaires et de la politique. C'est une aggravation perilleuse de la situation, tant à l'égard des séparatistes qu'en ce qui concerne les fédéralistes. Il faut s'attendre à voir les manifestations contre la guerre prendre, dans les Etats du Nord, une extension de plus en plus considérable.

en sortant d'ici, vous n'allez pas tomber au seul même de cette prison, et si, pour monter sur l'échafaud que vous faites dresser pour moi, je ne glisserai pas en passant sur le sang qu'on aura tiré de vos royales veines? Quelque puissants que soient les maîtres de la terre, ils ne détruisent pas une idée... Quand cette idée les a voués à la mort, il faut qu'ils meurent.

Le prince jeta sur Rodolphe un regard plein de tristesse :

— N'avez-vous rien pour le peuple, murmura-t-il, lui avoir consacré toutes ses pensées, concentré sur lui toutes ses affections, et voir sortir du sein de ce même peuple des ennemis forcenés que rien ne peut désarmer! Oh! mon Dieu! quelle terrible épreuve!

— Eh bien! prince, reprit Rodolphe, n'avez-vous pas raison? Destinés tous deux à périr par le fer, mon sort ne vaut-il pas mieux que le vôtre?

Le prince demeura quelques instants sans prononcer une parole, comme s'il eût médité sa réponse, puis tout-à-coup, rouvrant la porte du cachot :

— Demain vous changerez peut-être d'avis! dit-il, et il sortit.

La visite du prince avait surpris Rodolphe, mais sans l'émouvoir; il demeura assez insouciant pour obtenir le retour presque immédiat du sommeil dès qu'il se trouva seul. Il n'avait aucun besoin de préparer sa contenance pour marcher au supplice. Il était bien sûr qu'il ne se démentirait pas jusqu'à l'heure fatale; ce qu'il lui fallait de force et d'énergie pour y arriver, la provision en était faite; son parti était pris.

Lorsqu'aux premiers feux du jour le goélier entra dans le cachot, il trouva

donc Rodolphe dormant profondément; il fut forcé de le réveiller. Rodolphe se leva de sa paille comme il s'y était couché, sans empressement et avec toutes les démonstrations d'une indifférence qui n'était point affectée. Il ne demanda point à faire ce dernier repas, ce repas d'avant les funérailles, que les condamnés réclament presque tous, ou pour témoigner que l'épouvante ne les a point pris à la gorge, ou pour se fortifier contre les fremissements de la chair. Il suivit le goélier sans lui avoir dit un mot; il ne s'informa ni des apprêts du supplice, ni des témoins déjà rassemblés pour y assister. Cependant, lorsque dans la cour de la prison, au lieu de la charrette connue qui faisait le service de l'échafaud, il aperçut une voiture de voyage à laquelle étaient attelés des chevaux de poste, entrevoyant vaguement quelque modification dans le sort qu'il avait accepté, il hésita, comme pour réclamer le droit de mourir de la mort qui lui était destinée.

Toutefois, cette hésitation ne dura qu'un instant, et, sans se laisser intimé l'ordre de monter, il monta. La voiture, entourée d'un détachement de dragons, se referma sur Rodolphe avant même qu'il fut assis. Personne ne se plaça donc à côté de lui, ni le prêtre dont il avait refusé l'assistance, ni le bourreau. L'on sortit bientôt de la cour de la prison, mais l'on ne se dirigea point vers la place où les arrêts sanglants recevaient leur exécution; l'on prit une rue qui conduisait hors de la ville, et en peu de temps on en eût franchi les dernières maisons.

Où Rodolphe allait-il? que prétendait-on faire de lui? à quel genre de supplice était-il destiné? ce furent là des questions qui triomphèrent de son indifférence; et

n'y pouvant répondre, l'incertitude fit que le spectacle de l'échafaud dressé pour lui n'eût pu obtenir, elle le troubla; il en eût monté les degrés sans un battement de plus au cœur, il se sentit frissonner au trot rapide des chevaux qu'il en éloignaient. Vers midi, l'on s'arrêta devant une maison isolée, bâtie sur la route que l'on suivait. Le chef de l'escorte demanda à Rodolphe s'il voulait déjeuner. Sur la réponse affirmative de Rodolphe, la portière fut ouverte, et Rodolphe descendit. Ses pieds et ses mains étaient libres; on ne les avait point chargés d'une chaîne; mais toute tentative d'évasion eût été inutile, la moitié des cavaliers n'avait pas quitté la selle, et la halte se faisait sur un plateau aride, sans un arbre ni un buisson qui pût aider à la fuite. Rodolphe d'ailleurs n'avait point le dessein de se soustraire à l'arrêt qui pesait sur sa tête.

A table, le chef de l'escorte se plaça en face de lui, et ils dinèrent l'un et l'autre comme deux étrangers que le hasard d'un voyage a rapprochés pour quelques instants. Du crime de Rodolphe, de la peine attachée à ce crime, il ne fut pas dit un mot. Les lieux communs firent tous les frais d'une conversation à laquelle Rodolphe se prêta de bonne grâce.

— Si le voyage doit encore beaucoup se prolonger, dit au moment de repartir Rodolphe au chef de l'escorte, vieil officier blanchi sous le harnais, et dont la santé semblait affaiblie par l'âge et les fatigues de la guerre, je crains, capitaine, que vous n'en souffriez; il y a au moins une place dans la voiture; en l'acceptant, vous êtes bien sûr que je n'en serai pas plus malade.

— Merci, Monsieur, répondit l'officier; ma consigne me le défend.

Une dépêche particulière de la Vera-Cruz, du 10 décembre, nous annonce que par suite du plan adopté par le général commandant en chef, les districts de Perote, de San Martin et de Termaxican qui sont d'une grande fertilité, commencent à fournir des vivres aux Français.

La marche de nos premiers corps a obligé les guérillas à abandonner ces districts et depuis qu'ils sont libres, leurs habitants se montrent favorables à notre cause.

Le télégraphe annonce que l'adresse en réponse au discours du trône vient d'être votée par la Chambre des députés de Madrid par 166 voix contre 77. Ce résultat assure le maintien du maréchal O'Donnell.

On écrit de Londres, le 11 janvier, au *Moniteur* :

« Il y a dans ce moment une assez grande émotion en Angleterre, dans le parti abolitionniste. Une feuille importante n'a pas craint de déclarer que l'esclavage ne lui paraissait nullement en contradiction avec les Saintes Ecritures et que son maintien en Amérique pouvait être défendu d'après saint Paul. En même temps, M^{me} Beecher Stowe a répondu à une adresse envoyée il y a quelques années aux femmes des Etats-Unis par les femmes anglaises en faveur de l'émancipation des nègres; les deux documents sont dans toutes les mains, et donnent lieu aux discussions les plus animées parmi le public anglais.

On attache beaucoup d'importance aux prochaines opérations du général Banks sur le Mississippi. Si les fédéraux parviennent, à l'aide d'une double expédition partant, l'une de Cairo sur le cours supérieur, l'autre de la Nouvelle-Orléans, à faire tomber Wicksburg, dernière place occupée par les gens du Sud, et à dominer ainsi complètement le cours du grand fleuve, ce sera un échec considérable pour le gouvernement de Richmond. La confédération du Sud se trouverait coupée en deux, et l'Ouest plus étroitement rattaché au Nord. Dans le pays, on considère comme imprenable la ville de Wicksburg, assise sur une hauteur qui domine le fleuve. On ne peut la réduire qu'en investissant à l'aide d'une armée de terre considérable. La lutte ne peut tarder à s'engager. L'amiral Farragut a remonté le fleuve et l'amiral Porter doit lui prêter sa coopération.

Quoique les tableaux des revenus bri-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 16 JANVIER 1863.

L'ENNEMI DU PRINCE.

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

— Réfléchissez-y bien, prince, dit-il en se relevant et d'une voix singulièrement accentuée, c'est pour vous, seulement pour vous, que je vous ai supplié; il vous faut abdiquer ou mourir. Le prince est condamné comme moi, comme moi il n'échappera point au coup qui lui est destiné. N'entendez-vous donc pas d'ici aiguiller les poignards qui vont à chaque instant être levés sur vous? Ah! que mon sort en ce moment me semble préférable au vôtre! Demain, ma tête tombe, mais au moins j'y suis préparé; je saurai l'heure où je dois mourir, et jusqu'à ce qu'elle sonne, tout le temps qui va s'écouler est à moi. Mais vous, prince, vous n'avez plus un instant qui vous appartienne: environné d'ennemis secrets, et qui tous en veulent à votre vie, l'épée qui semble tirée du fourreau pour votre défense est peut-être celle qui vous percera le cœur. Dans le conseil, au milieu de vos ministres, sur la place publique, au foyer de la famille, le jour, la nuit, il n'est point de lieu, il n'est point d'heure où vous ne puissiez être frappé. Qui sait si,